

Accord salarial 2018

FO fait valoir son droit d'opposition

Bureau Central, le 07 février 2018 - N° 06/18

L'accord sur les augmentations salariales 2018 a été signé le 1^{er} février 2018. Force Ouvrière n'a pas signé cet accord car nous le jugeons insuffisant au regard de la perte de pouvoir d'achat depuis 2011.

Nous avons consulté nos sections et la décision a été prise de s'opposer à l'accord.

Ce choix n'est pas facile. Il engage de lourdes responsabilités mais il est nécessaire à un moment de rappeler à la Direction que nous avons des revendications et que ce sont les vôtres.

Si 50% des syndicats représentatifs font valoir leur droit d'opposition, l'accord devient caduc. La Direction va imposer des mesures unilatérales d'augmentations salariales.

Nous avons demandé l'ouverture de nouvelles négociations. Nous sommes conscients que cela ne sera possible que si le rapport de force se met en place.

L'évolution de l'ancienneté et les hypothétiques promotions (GVT glissement vieillesse technicité) ne sont pas des éléments qui ont vocation à rattraper le pouvoir d'achat.

Nous œuvrerons pour obtenir la plus large unité syndicale afin de construire une revendication commune. L'Intersyndicale se réunit jeudi 8 février, elle a déjà démontré sa faculté d'unité et de force. Nous vous tiendrons informés rapidement de la suite décidée.

**Refuser c'est bien, s'opposer c'est une première,
obtenir nécessitera un rapport de force.**

Christophe Malloggi
Secrétaire Général



L'intersyndicale Air France ne peut se satisfaire des annonces effectuées lors des NAO 2018.

Définitivement, les augmentations accordées par notre direction (1%) sont bien en deçà des attentes des salariés et ne pourront relever notre pouvoir d'achat.

Mais l'accord NAO 2018 vient d'être validé par la signature de deux syndicats représentatifs.

Notre volonté est de construire une nouvelle plateforme revendicative afin d'obtenir des augmentations 2018 à la hauteur de ce que nous avons perdu.

L'intersyndicale prend donc ses responsabilités et soutient les syndicats qui auront fait valoir leur droit d'opposition à cet accord NAO 2018.

Nous appellerons prochainement l'ensemble des salariés à se mobiliser pour pouvoir obtenir davantage sur des bases revendicatives claires.

L'intersyndicale Air France.